

Forums installation et transmission

Les Jeunes Agriculteurs ont organisé – en partenariat avec plusieurs organismes professionnels agricoles, dont la MSA Provence Azur – trois forums dédiés à l'installation et à la transmission en agriculture et ce, sur les trois départements : Alpes-Maritimes, Var et Bouches-du-Rhône.



Le premier a eu lieu le mardi 17 novembre, de 9 h à 17 h, à la chambre d'agriculture de La Gaude, dans les Alpes-Maritimes.

Le suivant s'est déroulé le jeudi 19 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, au lycée agricole d'Hyères, dans le Var.

Le troisième a reçu le public le mardi 24 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Espace Charles Trenet à Salon de Provence, dans les Bouches-du-Rhône.

L'objectif principal de ces forums, dont l'entrée était gratuite, est de mettre en relation

les conseillers des organisations professionnelles agricoles de chaque département avec toutes les personnes désirant s'installer en agriculture en reprenant ou en créant une exploitation agricole et avec celles qui transmettent leur exploitation.

Cela leur a donné l'occasion de pouvoir rencontrer individuellement et sans rendez-vous des conseillers d'organismes spécialisés (Chambre d'agriculture, Safer, Centre de formation, Associations, Notaires, Centre de gestion, MSA, Conseil général, Assureurs, Banques, Syndicats...), qui peuvent les renseigner sur différents aspects, à savoir les dispositifs d'installa-

tion et de transmission, le financement, la fiscalité, la comptabilité, le foncier, la formation agricole, le juridique, l'emploi de main-d'œuvre, la protection sociale, la retraite ou bien encore la réglementation agricole. Des stands accueillaient les visiteurs et des conseillers répondaient à leurs questions.

Muriel Cassella a reçu 10 personnes à La Gaude, puis avec Nadège Franck, 42 personnes à Hyères et Sylviane Naudin, 16 personnes à Salon. Près de 70 futurs installés ont ainsi pu bénéficier d'informations concernant les charges sociales liées à leur projet d'activité.

La MSA au Maroc

Journées internationales d'information retraite

Après Casablanca en 2004, Agadir en 2005, Nador en 2006, Tanger en 2007, Ouarzazate en 2010 et Marseille en 2012, la MSA Provence Azur en partenariat avec la CARSAT Sud-Est, a participé pour la sixième fois, du 23 au 27 novembre, à Oujda, aux Journées Internationales Retraite organisées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale Marocaine.



Sylviane Sestier, responsable du service Retraite et Monique Chatenet, agent technique Prestations Vieillesse, ont fait partie de la délégation française. Elles ont reçu pour le compte du réseau MSA, des travailleurs marocains de

plus de 55 ans ayant exercé une activité en France ; l'objectif étant de reconstituer leur carrière, obtenir des justificatifs et mettre à jour leur identité afin de faciliter la liquidation de leurs droits au moment de leur départ en retraite. Ces journées d'information ont

aussi permis de rencontrer sur place des personnes ayant des problèmes d'ouverture de droits Maladie ou de paiement de prestations Retraite et Famille.

Depuis la France, des référents de ces trois législations ont apporté leur soutien technique pour que, dans la mesure du possible, une réponse puisse être apportée en temps réel aux assurés marocains.

Les dossiers pour lesquels les assurés ont fourni des justificatifs permettant de mettre à jour ou réviser leur carrière vont être régularisés après examen.

La région où s'est déroulée cette manifestation étant très agricole, de nombreux visiteurs se sont présentés au bureau d'information tenue par la MSA pour obtenir un maximum de renseignements. 102 assurés ont été reçus pour le compte de 20 MSA différentes, sur une période de 4 jours et demi. 15 assurés dépendaient de la MSA Provence Azur.

Pour le forum 2015, l'accueil réservé à la MSA et à la CARSAT a été, une fois encore, particulièrement chaleureux.



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

Brève

Campagne nationale de vaccination contre la grippe

La campagne nationale de vaccination contre la grippe 2015/2016 se terminera le 31 janvier 2016.

La MSA Provence Azur prend en charge le vaccin à 100 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus, ou faisant partie des personnes à risque.

Il est encore temps de se faire vacciner. Dites-le autour de vous !



Vos référents de la Vie Mutualiste Locale

M. Bernard Pinatel

pinatel.bernard@provenance-azur.msa.fr
04 91 16 58 74

Mme Martine Nonnon

nonnon.martine@provenance-azur.msa.fr
04 94 60 39 55

Blocnotes

Le trimestriel des élus de la MSA Provence Azur

Décembre 2015



70 ans de la Sécurité sociale

La vie en plus !

Cette année, la Sécurité sociale a fêté ses 70 ans ! Tous les événements auxquels la MSA Provence Azur a participé en 2015 sont la preuve que la Sécurité sociale est toujours porteuse de sens et d'avenir pour tous les français et en particulier pour les jeunes. Retour sur nos dernières actions locales.

Alpes-Maritimes

Le 30 novembre dernier, Marie-Ange Quenet, Responsable Formation de la MSA Provence Azur, David Maurel, Agent Comptable de la CAF et Fabien Champarnaud, Directeur Adjoint de la CAF sont intervenus devant presque deux cent étudiants en Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT Sophia Antipolis, afin de leur présenter les principales missions de la Sécurité sociale et ses enjeux majeurs.

Cette action, menée dans le cadre du 70^{ème} anniversaire, a permis de mettre en lumière les valeurs de solidarité, de neutralité et d'égalité dont la Sécurité sociale est porteuse. Le slogan attaché à cet anniversaire « La vie en Plus » illustre tout ce que la Sécurité sociale a apporté aux français, à travers l'accompagnement des familles, les aides financières, les services d'accueil des jeunes enfants, mais aussi l'amélioration de

l'offre de soin et l'augmentation du niveau des retraites. Loin des idées reçues, la Sécurité sociale donne un supplément de vitalité et de dynamisme à la société française. Il est maintenant de la responsabilité des jeunes générations de conserver et de faire vivre cette grande idée. C'est ce message que les trois intervenants ont voulu transmettre aux étudiants lors de cette conférence.

Bouches-du-Rhône

Les partenaires ont décidé d'une dernière opération commune menée dans le cadre des 70 ans de la Sécurité sociale : offrir aux bibliothèques du département (y compris universitaires et scolaires) le « Que sais-je » sur la Sécurité sociale de Julien Damon et Benjamin Ferras, paru cette année, en collant deux stickers sur les intérieurs de couverture, le premier com-

portant un édito, le deuxième la mention « offert par » assortie du logo des différents organismes dont la MSA fait partie. Cette action répond à l'objectif de pédagogie de la campagne et permet de sensibiliser les jeunes et le grand public. Chaque exemplaire « devrait toucher » plusieurs personnes et l'impact de l'action perdurera au-delà du 70^{ème} anniversaire. De plus, ce cadeau offert à un service public dont la mission est de partager, de relayer la connaissance et le savoir, s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale en adéquation avec les valeurs de la Sécurité sociale.

Var

La foulée des gazelles, initialement prévue le 13 septembre mais reportée à cause du mauvais temps, a eu lieu sous un beau soleil, le dimanche 29 novembre à Toulon.

Var (suite)

Cette course féminine de 7,5 km à allure libre (course ou marche), était organisée au profit de la lutte contre le cancer du sein. Dans le cadre du 70^{ème} anniversaire, une équipe «Sécurité sociale» a été constituée. Suite au changement de date, 12 salariées de la MSA Provence Azur sur 15 inscrites ont pu prendre le départ. Cathy Franc-Ignace, dossard 601, est montée sur la seconde marche du podium dans sa catégorie et a terminé 8^{ème} du classement général en 34 minutes et 6 secondes. Bravo à notre championne et à toutes les autres gazelles ! Dans un autre registre, les organismes de Sécurité sociale du Var, la Faculté de droit et l'IAE de Toulon ont organisé un grand quiz interactif à l'attention des étudiants, à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, le mercredi 2 décembre. La Sécurité sociale concerne tous les français. Mais les étudiants en sont-ils tous conscients ? La protection sociale fait partie des programmes d'enseignement général (éducation civique, histoire et économie), de filières techniques de l'enseignement secondaire, ainsi qu'en post baccalauréat (notamment en Droit). Cependant, le manque d'échanges avec le monde professionnel prive cet enseignement de témoignages directs émanant de la Sécurité sociale. Dans le Var, les partenaires ont souhaité engager un partenariat avec les étudiants, notamment ceux dont le cursus est étroitement lié à la Sécurité sociale (droit social, droit du travail). Le grand quiz avait pour objectif de tester les connaissances des étudiants tout en essayant d'apporter un aspect ludique et pédagogique à l'exercice. Mission réussie !

Inscrivez-vous à «Mon espace privé»

Votre dossier personnel en ligne



Depuis plusieurs années, la MSA développe la dématérialisation des échanges. Elle répond ainsi à une orientation du Plan «Ambitions 2015» dont l'objectif est de déployer sur l'ensemble du réseau une proximité avec nos adhérents grâce aux services en ligne ; les sites web devant devenir, à terme, le premier canal de la relation client.

Cette offre MSA en ligne englobe tous les modes de relation et d'information en ligne avec nos adhérents qu'ils soient particuliers, exploitants ou employeurs de main d'œuvre, actifs ou retraités : site Internet, «Mon espace privé», outils de simulation, application mobile, réseaux sociaux. Les objectifs fixés par la COG ont été atteints : nous avons en effet dépassé les 20 % d'inscrits supplémentaires à «Mon espace privé». 714 107 pages de notre site ont été consultées de janvier à octobre 2015, soit une progression de +31% par rapport à l'année précédente. Pour autant, malgré cette consultation en hausse et un nombre d'inscrits à l'espace privé en progression constante (48 734 particuliers et 7 569 entreprises), il nous faut encore améliorer le taux des démarches effectuées en ligne.

Développer l'offre MSA en ligne

L' évolution de l'offre MSA en ligne répond à l'évolution des besoins et des pratiques des

adhérents : effectuer des démarches via Internet pour gagner du temps, éviter de se déplacer, consulter en temps réel des éléments relatifs à sa situation personnelle ... C'est pourquoi «Mon espace privé» propose des services pour les particuliers et les professionnels. Sécurisés, gratuits, accessibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, ils permettent d'effectuer des demandes, des déclarations ou des estimations. De nouveaux services et fonctionnalités viennent d'être mis en place en 2015 et d'autres le seront en 2016 : inscription en temps réel avec réception du code d'accès par SMS ou mail, «Mes messages et mes réponses», modification du contrat de travail, demande d'attestations professionnelles, déclaration trimestrielle des revenus pour l'allocation adulte handicapé, le RSA, l'estimation et la demande de CMUC, d'aide à la complémentaire santé, nouvelle version de l'application mobile, etc. Pour mieux faire connaître «Mon espace privé», toute une série d'actions notamment à destination des

professionnels agricoles sont et seront déployées jusqu'en 2016, en particulier la mise à disposition de modules interactifs pour simplifier les démarches des exploitants et des employeurs agricoles. La promotion de l'offre MSA en ligne ne vient pas en concurrence mais en complémentarité des autres canaux de la relation client : accueil physique et téléphonique.

3 catégories de services en ligne

Les déclarations ou demandes en ligne : auparavant effectuées sur document papier, elles sont désormais réalisables sur Internet depuis «Mon espace privé».

Les simulations : à partir de l'espace public du site, l'adhérent remplit lui-même des données de manière anonyme pour obtenir des informations.

Les estimations : à mi chemin entre la simulation et la demande, elles s'appuient sur le dossier de l'adhérent et peuvent se terminer par une demande ou une déclaration. Elles sont réalisées dans «Mon espace privé».

Nouveauté La Prime d'activité

Elle remplace le RSA «activité» et la Prime pour l'Emploi au 1^{er} janvier 2016. Elle est ciblée sur les ménages de travailleurs à revenus modestes et les foyers dont au moins un membre exerce une activité professionnelle (actifs salariés et non salariés). Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle prenant en compte les ressources du demandeur et celles des membres de son foyer : revenus d'activité professionnelle et de remplacement (indemnités journalières maladie, indemnités chômage) mais aussi

les prestations familiales ou aides au logement, notamment. La Prime d'activité est versée mensuellement par la MSA. Son montant, une fois calculé, est fixé pour trois mois même si la situation du bénéficiaire change au cours de cette période. L'impact éventuel de ce changement de situation sur son droit sera pris en compte dès le trimestre suivant.

Comment bénéficier de la prime d'activité ?

- Dès à présent grâce à un simulateur accessible à partir de la page d'accueil de notre site Internet, chacun peut estimer son

droit à la Prime d'activité. - En janvier 2016, il sera possible de déposer sa demande de Prime d'activité grâce au service en ligne « Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle ». Ce service en ligne sera accessible depuis «Mon espace privé» sur le site Internet de la MSA Provence Azur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la MSA Provence Azur : Page d'accueil ➔ Conseils, Droits, Démarches ➔ Solidarité, RSA, Handicap ➔ RSA, Prime d'activité ➔ Articles et dossiers ➔ prime d'activité : une nouvelle aide pour compléter vos revenus

Prévention suicide

Une cellule de prévention pluridisciplinaire

La cellule pluridisciplinaire de prévention contre le suicide de la MSA Provence Azur s'est fixée comme objectif d'accompagner les assurés agricoles en situation de détresse ou de souffrance psychique.



Crise suicidaire : réagir avant qu'il ne soit trop tard

Dans un contexte perturbé (séparation, deuil, difficultés professionnelles...), des signes sont à prendre au sérieux :

- Idées noires inhabituelles, repliement sur soi, désir exprimé directement ou indirectement d'en finir,
- Changement d'humeur et de comportement, tristesse, coupure avec l'entourage, aspect négligé,
- Consommation excessive d'alcool, de drogues, de

médicaments,

- Perte de goût pour les centres d'intérêt habituels (scolaire, professionnel, familial, de loisir), fatigue importante, insomnie...

Le mal être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Pour y faire face, la MSA se mobilise au travers de la cellule de prévention du suicide pour accompagner les exploitants, employeurs et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance ou de détresse. Vous pouvez faire appel à la cellule de pré-

vention du suicide pour vous-même ou pour quelqu'un de votre entourage familial ou professionnel, relevant de la MSA Provence Azur.

La cellule de prévention du suicide de la MSA Provence Azur est composée de :

- Médecins,
 - Travailleurs sociaux,
 - Personnel des services prestations et cotisations,
 - D'un conseiller en prévention.
- Cette équipe agit en pluridisciplinarité et demande l'aide d'autres services de la MSA, si nécessaire.

Quelle aide apporter ?

- Repérer le plus tôt possible, les signes de mal être qui peuvent conduire à un acte suicidaire
 - Accompagner la personne dans le temps : accompagnement pouvant être médical, social, psychologique
- Toutes ces interventions se font dans le respect de la confidentialité, tant sur le plan

médical et personnel que sur le plan professionnel.

Quel accompagnement ?

Pour être accompagné par la cellule de prévention du suicide de la MSA Provence Azur, vous pouvez :

- Contacter le 04 94 60 38 38,
- Vous rapprocher : - d'un travailleur social

Pour connaître ses coordonnées, contactez le : 04 91 16 71 46,

- d'un médecin du travail

Pour connaître ses coordonnées, contactez le : 04 94 60 38 38.

A noter : prochainement, vous pourrez depuis le site Internet MSA Provence Azur, dans l'espace «Vous êtes Elu MSA» (rubrique «Vos signalements»), signaler une situation de précarité/prévention suicide grâce à un formulaire à nous transmettre directement en ligne.

1^{er} décembre : la MSA en campagne

A Barjols, dans le cadre d'une formation organisée par la Chambre d'Agriculture du Var, Mme BOSCUS pour le service social, M. GIACOMI pour les cotisations et M. DOSSOLIN pour la retraite sont intervenus sur la cessation d'activité, la retraite et la transmission devant 7 stagiaires, non salarié(e)s agricoles, âgé(e)s de 55 à 64 ans. A Pujet Théniers, la MSA a participé à une action organisée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes. Mmes RATIER et CASELLA sont intervenues devant une dizaine de personnes pour parler respectivement de la retraite des non salariés et de la parcelle de subsistance.

Actualités

En bref ...

29 Octobre : Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie des personnes âgées

Le département des Alpes-Maritimes et ses partenaires, (dont la MSA) se sont donnés pour mission, au sein d'une nouvelle instance de coordination des financements, de :

- développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie,
- établir un diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus,
- recenser les initiatives locales,



- définir un programme coordonné de financement pour des actions individuelles et collectives venant en complément des prestations légales ou réglementaires.

Pierre ROBIN, Directeur général a signé la charte pour la MSA Provence Azur.

A l'occasion de cet événement, le Président du Conseil

Départemental, M. Eric Ciotti, a également lancé un numéro vert unique pour renseigner, orienter et accompagner les seniors et leurs proches vers les différents services de leur quotidien :

**Allo Seniors 06
0 800 74 06 06**